



D.R.

Réflexions et préconisations pour une réforme du lycée

*Un texte d'Éric de Labarre
Secrétaire général de l'enseignement catholique*

RÉFLEXIONS ET PRÉCONISATIONS POUR UNE RÉFORME DU LYCÉE

Au cours du mois de janvier 2008, le ministre de l'Éducation nationale a annoncé une réforme du lycée dont les caractéristiques doivent être présentées à la fin du printemps. Parallèlement, l'Éducation nationale a entamé une rénovation de la voie professionnelle depuis la rentrée scolaire dernière.

Les présentes réflexions et préconisations de l'enseignement catholique seront suivies, en juillet 2008, d'un texte spécifique d'orientation sur l'avenir de l'enseignement et de la formation professionnels.

L'expérience de l'enseignement catholique sur cette partie du parcours de formation des jeunes générations est particulièrement riche puisque le pourcentage des lycéens qu'il scolarise atteint 21,07 % dans l'enseignement général et technologique, 21,62 % dans l'enseignement professionnel et même 29,53 % dans l'enseignement agricole.

C'est dans ce contexte que l'enseignement catholique estime devoir porter à la connaissance des pouvoirs publics et de l'opinion les éléments de sa réflexion sur les évolutions souhaitables du lycée dans les prochaines années.



I. LE LYCÉE EN QUESTIONS

On ne saurait prétendre établir en quelques lignes un véritable diagnostic du lycée, tant il serait nécessaire, pour ce faire, de tenir compte d'une multiplicité de facteurs et de situations. Toute tentative de synthèse est, par définition, simplificatrice et trahit ou caricature inévitablement une réalité extrêmement complexe.

Il reste cependant possible et utile d'identifier certaines difficultés récurrentes de l'organisation actuelle des lycées (général, technique et professionnel), de mettre en évidence quelques tendances lourdes, qui constituent parfois des dérives préjudiciables aux jeunes et au système éducatif dans son ensemble, et de souligner les évolutions les plus significatives déjà en cours.

Les questions posées par le lycée sont suffisamment sérieuses pour dire que le lycée connaît aujourd'hui une crise d'identité et d'efficacité qui appelle une réflexion d'ensemble permettant de lui redonner la cohérence et la lisibilité qu'attendent à la fois les jeunes, les familles et l'ensemble des personnels qui y exercent leur activité professionnelle.

● *La refonte de la voie professionnelle* est déjà bien entamée, même si les échos que l'on peut recueillir de la mise en place du bac professionnel en trois ans dans les académies sont très divers et témoignent d'une propension à retarder la mise en œuvre d'une transformation qui paraît désormais assez inéluctable.

Le passage au bac professionnel en trois ans trouve des justifications sérieuses, parmi lesquelles :

- le souhait de proposer aux lycéens professionnels un baccalauréat en trois ans, à égalité de traitement avec les lycéens des autres voies ;
- le souci de réduire les sorties d'études entre la seconde professionnelle et le baccalauréat ;
- la volonté de relever le niveau de qualification des jeunes sortant du système éducatif.

Il soulève cependant des questions non moins sérieuses :

- Quel parcours offrir aux jeunes qui éprouvent des difficultés à atteindre le niveau du bac pro, dès lors que le BEP n'est plus considéré comme un diplôme de fin d'études ?
- Quelle place accorder aux CAP et quelle politique mettre en œuvre pour mieux assurer leur reconnaissance chez les jeunes et leurs familles et sur le marché de l'emploi ?

● *Une incertitude pèse sur l'avenir du lycée technologique*, structure scolaire à mi-chemin entre le lycée général et le lycée professionnel et qui n'a pas d'équivalent dans les pays comparables à la France. Une réflexion sur la nature et le rôle du lycée technologique est en cours et pourrait éventuellement déboucher sur la transformation du lycée technologique en une sorte d'option du lycée général.

Une telle évolution pose purement et simplement la question du maintien du concept de lycée technologique, alors même que certains adolescents y trouvent à l'heure actuelle une voie de réussite scolaire.

Il en résulte les questions suivantes :

– Faut-il maintenir une voie technologique et, si oui, sous quelle forme et dans quel but ?

– Doit-on envisager un rapprochement des lycées technologiques et des lycées généraux ou professionnels ?

● *Le lycée d'enseignement général suscite de multiples interrogations*, en raison des ambiguïtés que recèle l'actuelle articulation entre les trois séries : scientifique, économique et sociale et littéraire :

– on constate une désaffection et un affaiblissement de la série littéraire ;

– la série scientifique est la série de prédilection, mais son organisation interne ne permet pas de garantir la formation de vrais scientifiques, certains élèves obtenant leur baccalauréat dans cette série avec des notes relativement faibles en mathématiques et en sciences ;

– la série économique et sociale est trop souvent choisie par défaut.

La volonté de réorganiser le lycée général laisse émerger quatre scénarios possibles d'évolution :

– une réduction à 2 filières : L/ES d'une part, S d'autre part ;

– une combinaison d'un tronc commun complété par des spécialisations, le tronc commun garantissant un niveau minimum pour tous et une culture commune ;



– un lycée général modulaire ;

– une solution à 3 filières bien typées et des options réduites.

● *La réforme du baccalauréat reste un problème récurrent* avec une série de questions gigognes :

– Le baccalauréat doit-il devenir un diplôme de fin d'études secondaires ou est-il la porte d'entrée dans l'enseignement supérieur ?

– Le baccalauréat peut-il être délivré par évaluation continue ou s'agit-il d'un rite de passage qui exige la solennité de l'examen final ?

– S'il y a évaluation continue, pour quelle part ? À partir de quel niveau : seconde, première, terminale ?

L'ensemble de ces éléments et interrogations doit être replacé dans un environnement général qui ne peut qu'influer sur les choix à faire pour le lycée :

– la perspective de redéfinition du métier d'enseignant dans le prolongement du livre vert sur l'évolution du métier d'enseignant (*rapport Pochard*) ;

– le développement au sein du lycée d'options de poursuite d'études (BTS, licences professionnelles, CPGE...);

– l'introduction du socle commun de connaissances et de compétences dans le cadre de la scolarité obligatoire et la redéfinition subséquente du brevet des collèges ;

– les attentes des entreprises en matière de formation initiale de leurs salariés ;

– le desserrement progressif de la sectorisation dans l'enseignement public.

2. LE LYCÉE EN QUÊTE D'IDENTITÉ : POUR UN LYCÉE « DES RUPTURES ET DES SEUILS »

En 2001, lors de la première étape des assises, l'enseignement catholique appelait notamment à concevoir « une école des ruptures et des seuils » qui « accompagne la croissance de chaque personne et aménage les passages nécessaires ».

Cette attente s'applique tout particulièrement au lycée qui accueille des jeunes en quête de leur identité en ce temps qui sépare l'adolescence de l'âge adulte. Si l'on veut faciliter ce « passage » toujours délicat de la croissance de l'homme, il est nécessaire que le cadre scolaire dans lequel les jeunes traversent cette étape de leur vie dispose lui-même d'une identité suffisamment claire et forte pour qu'ils ne craignent pas de grandir et de rejoindre ce monde des adultes que l'organisation du lycée incarne.

A. Le lycée est un lieu d'éducation

1. Il est une tentation trop fréquente de toujours concevoir et aborder la question du lycée exclusivement en termes de séries, de filières, de spécialités, de savoirs. Ces aspects essentiels, sur lesquels nous reviendrons plus loin, ne doivent pas occulter le fait qu'un lycée est un lieu d'éducation, même si les jeunes qui le fréquentent sont de grands adolescents, et même parfois des adultes ayant atteint la majorité légale. L'enseignement catholique souhaite donc souligner que le lycée n'est pas un prestataire de services, mais un lieu de vie qui doit être organisé pour aider le jeune à développer harmonieusement toutes les dimensions de sa personne : physique, intellectuelle, culturelle, morale, spirituelle, afin qu'il puisse acquérir progressivement un sens aigu de sa responsabilité. Il importe que le jeune soit formé à la vie sociale de telle sorte qu'il devienne capable de s'insérer activement dans les groupes qui constituent la communauté humaine, de s'ouvrir au dialogue avec les autres et d'apporter sa contribution à la réalisation du bien commun. Cela conduit à se prémunir contre une sorte de « taylorisme » discipli-

naire, trop souvent présent à ce niveau d'enseignement, notamment en lycée général.

Il paraît ainsi nécessaire de favoriser l'accès des lycéens, quel que soit le lycée choisi, à une culture générale, notamment en développant des activités interdisciplinaires susceptibles d'aider les jeunes :

– à accéder à la complexité du réel ;

– à progresser dans l'exercice de la vie sociale ;

– à se poser les questions existentielles et à élaborer leurs projets de vie.

De façon plus générale, inscrire les lycéens dans une démarche de projet favorisant l'estime de soi est sans doute une des clés de la réussite des élèves et des équipes éducatives.

2. La dimension éducative du lycée acquiert tout son sens dans le cadre de la démarche d'orientation. Si toute la scolarité doit permettre au jeune de s'orienter, l'âge du lycée est l'âge crucial au cours duquel un certain nombre de choix décisifs pour l'avenir doivent être faits.

Il importe que :

– au-delà du socle commun acquis dans le cadre de la scolarité obligatoire, le lycée poursuive le développement des connaissances et des compétences ;

– des évaluations régulières, sincères et précises permettent aux jeunes de se situer ;

– s'instaurent dans le lycée les instances de dialogue par lesquelles le jeune et ses parents pourront valider ou infirmer les pistes d'orientation que l'élève envisage ou qui lui sont proposées.

Dans ce cadre, il ne faut pas confondre orientation et sélection. À cette fin, il est nécessaire de ne pas scolariser l'orientation à travers le choix d'options qui ne répondraient pas à des besoins professionnels ou de formation, mais uniquement à des stratégies d'évitement ou de préférence électorale ou à des stéréotypes fondés par exemple sur la différence des sexes.

Analyser une situation, travailler en équipe, raisonner ses choix, prendre des décisions, intégrer la dimension éthique, entrer en projet par les finalités, telles sont les qualités que les responsables des entreprises et des administrations attendent d'abord des jeunes. La question centrale est donc d'abord celle de la maturité des lycéens.

Cela rend nécessaire le développement de pareilles compétences dans les équipes éducatives, en particulier les progrès de l'interdisciplinarité et du travail collaboratif.

B. Le lycée est une étape

Toute reconstruction de la maquette du lycée est soumise à deux exigences qui paraissent *a priori* contradictoires et qui ne sont pas moins légitimes l'une que l'autre :

- D'une part, l'exigence de renforcement de la spécialisation des voies en filières ou séries, destinée à faire émerger des parcours typés, qui permettrait aux élèves de consacrer leur temps et leur énergie aux matières par lesquelles ils se sentent attirés et qui, dans le lycée général par exemple, remettrait en cause l'absurde hégémonie de la série S, laquelle conduit à tarir le recrutement et l'excellence dans les séries ES et L et à produire des scientifiques de qualité incertaine (des bacheliers S étant reçus grâce aux matières non scientifiques).

- D'autre part, la crainte de négliger le socle commun et d'imposer aux élèves des choix trop précoces qui les enfermeraient dans un parcours scolaire dont il s'avérerait qu'il ne correspond pas à leurs aptitudes et à leurs goûts, ce qui conduit alors à insister sur les possibilités de « réorientations », de « changements de parcours » et autres « passerelles ».

Les réflexions qui suivent ont pour objet de tenter de sortir de ce dilemme. Les dimensions du monde scolaire et la complexité des relations au sein de ce système sont telles qu'il existe une tendance naturelle à privilégier les logiques internes propres à l'objet que l'on envisage de réformer. Cette propension à n'examiner les questions que d'un point de vue interne est toujours négative ; elle serait particulièrement néfaste en ce qui concerne d'éventuelles évolutions du lycée.

Cela conduit à deux séries de remarques :

1. On ne peut construire le lycée de demain qu'en ayant en tête l'amont et l'aval du lycée.

L'amont du lycée, c'est le collège, et de façon plus générale la scolarité obligatoire au cours de laquelle doit être consolidé le socle commun de connaissances et de compétences, conformément à la loi d'orientation pour l'école de 2005.

L'aval du lycée, c'est le devenir des élèves une fois le cursus en lycée achevé : entrée dans la vie professionnelle, poursuite d'études supérieures courtes ou longues, générales ou professionnelles.

De ce constat, il résulte qu'après la constitution du socle commun en école et collège, le temps du lycée doit être celui de la diversification des parcours en fonction des choix, des goûts et des talents des élèves.

2. On ne peut construire le lycée de demain qu'en ayant en tête que les élèves et les familles choisissent les parcours de formation en lycée, non en fonction de leurs caractéristiques propres, mais en fonction de ce qui suivra le lycée.

Le comportement des acteurs que sont les élèves, les parents d'élèves ou les enseignants est globalement rationnel, même s'il est profondément influencé par des représentations sociales stéréotypées et contestables (par exemple l'axiome absurde selon lequel de bons résultats en maths sont préférables à de bons résultats en français ou en philosophie) des parcours de formation.

Ce n'est pas un hasard si les élèves se précipitent vers la série S en lycée général. L'irrationalité apparente des comportements individuels (par exemple le choix de la filière S par un bon élève littéraire)

s'explique d'abord par les dysfonctionnements du système et non par la malignité des raisonnements des élèves et des parents. Les motifs des familles sont assez simples et reposent sur l'adage : « *Qui peut le plus peut le moins.* »

Ce n'est pas un hasard non plus si l'orientation vers la voie professionnelle est massivement rejetée, dans la mesure où elle est aujourd'hui majoritairement perçue comme une orientation par défaut, qui sanctionne un échec à suivre la voie royale de l'enseignement général, menant à des formations et à des métiers socialement valorisés. De ce point de vue, il existe dans les représentations communes une pseudo-hiérarchie, qui induirait que l'enseignement général est « mieux » que l'enseignement technologique, lui-même plus valorisé que l'enseignement professionnel.

Cet état de fait présente un inconvénient majeur : le décodage du système actuel est trop complexe de telle sorte que ce sont les élèves des familles les moins favorisées (socialement et culturellement) qui en sont les victimes.

De ce constat, il résulte que, pour agir sur le lycée, il ne suffit pas d'en aménager les différentes voies, il faut agir sur ses finalités, sur l'environnement dans lequel il s'inscrit et sur ce qui le suit.

C'est pourquoi :

- Les études en lycée doivent s'inscrire d'emblée dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Cela est vrai pour tous les lycéens, qu'ils soient issus des voies générale, technologique ou professionnelle. En particulier, s'il est souhaitable que le lycée professionnel soit clairement identifié comme ayant vocation à permettre une

insertion dans le monde professionnel, il est indispensable que le jeune qui fait ce choix se voie reconnaître expressément la possibilité de reprise d'études supérieures courtes ou longues, notamment dans le cadre de la VAE. Il en est de même pour le bachelier des séries technologiques.

- Les conditions dans lesquelles les études peuvent être poursuivies après le baccalauréat doivent être clairement affichées. Il n'est pas responsable de laisser croire et, par la même occasion, de faire semblant de croire que tous les bacs sont susceptibles de permettre de suivre, avec des chances de succès sérieuses, toutes les études supérieures de son

choix. Il y a un gâchis insupportable dans les premiers cycles d'enseignement universitaire.

Certes, les élèves et les parents (et de façon plus générale la société française) ne sont sans doute pas prêts à accepter une sélection à l'entrée de l'université, mais ils sont prêts à entendre un langage de vérité. Cela est tellement vrai que, d'une part, ils choisissent spontanément les filières sélectives (classes prépa, IUT, STS), d'autre part, ils utilisent ces cursus comme des voies de réussite permettant d'éviter les aléas des deux premières années du premier cycle des enseignements universitaires.

Il est donc indispensable que les universités affichent publiquement des profils de compétences (qui ne seront pas des exigences pour l'entrée à l'université). En agissant sur la structure du bac (voir *infra*), il semble possible d'éviter que les universités réclament toutes un bac S.

- Les inscriptions en CPGE, STS et IUT doivent être plus conformes à l'objet et aux finalités de chacune de ces filières. Il faut parvenir à ce que les STS et les IUT s'ouvrent plus qu'aujourd'hui aux bacheliers technologiques et éviter que les classes prépa soient utilisées pour contourner une partie du premier cycle universitaire. Des outils devront être imaginés pour réguler les entrées en STS, IUT et classes préparatoires. Ainsi, par exemple, il serait sans doute souhaitable de réserver un nombre minimum de places aux lycéens issus de l'enseignement technologique en IUT et STS.

- L'orientation vers la voie professionnelle courte, vers le CAP, le BEP



et le bac pro, en formation initiale sous statut scolaire ou en apprentissage et en formation continue de jeunes adultes « 18-25 ans », y compris dans l'enseignement agricole, doit être repensée, de telle

sorte qu'elle contribue au changement des représentations sociales en la matière. Il s'agit de quitter des logiques de relégation et d'exclusion, au profit de logiques de valorisation et de reconnaissance.

III. LE LYCÉE EN QUÊTE D'UNE ORGANISATION EFFICACE : POUR UN LYCÉE « DE TOUTES LES INTELLIGENCES »

À toutes ses étapes, le système scolaire doit permettre d'accueillir les différences pour permettre à chacun de grandir à son rythme et de déployer tous ses talents. Cette exigence est particulièrement forte pour des lycées qui reçoivent une majorité d'élèves déjà sortis du temps de la scolarité obligatoire.

L'organisation du lycée doit permettre aux jeunes de choisir, en toute connaissance de cause, en fonction de leurs goûts, sans que le choix fait à un moment ne puisse être considéré comme un sens unique.

A. Assurer une plus grande lisibilité des voies en lycée

Le système français comporte actuellement trois voies en lycée : la voie professionnelle, la voie technologique et la voie générale.

Cette architecture générale présente au total des avantages certains qui conduisent à proposer de la maintenir à la condition que chacune des voies soit bien identifiée en fonction de ses finalités :

- La voie professionnelle accueille les élèves qui envisagent et souhaitent une insertion professionnelle à une échéance rapprochée. Elle est accessible aux niveaux de qualification V et IV, soit dans le cadre scolaire, soit en apprentissage, soit en formation continue de jeunes adultes (réinsertion, professionnalisation). Elle est organisée, quoi qu'il arrive, sur le principe de l'alternance. Elle débouche sur des diplômes qualifiants : CAP et bacs pro. Pour une plus grande lisibilité, le nombre des CAP, mais surtout des bacs pro, peut être réduit en veillant cependant, en lien avec les collectivités régionales, à leur ajustement aux besoins du marché de l'emploi.

L'articulation de la voie professionnelle sur les CAP et bacs pro exigera et favorisera la revalorisation des CAP ; elle devra prévoir pour le titulaire d'un CAP la possibilité de poursuivre en bac pro, quelle que soit la voie professionnelle suivie (LP, CFA, CFC).

- La voie technologique s'adresse à des élèves envisageant prioritairement des études supérieures courtes. Certains élèves peuvent accéder à des études longues par étapes ou *via* des classes préparatoires dédiées. Les formations qui y sont proposées reposent sur des approches de type expérimental et des démarches pédagogiques inductives qu'il serait probablement préjudiciable d'affaiblir en les transformant en simples sections d'un lycée général. Ces méthodes spécifiques, qui concernent l'ensemble des disciplines, y compris et surtout les matières générales, sont mieux adaptées à certains élèves qui, sans être professionnellement déterminés, peinent avec les exigences d'abstraction propres aux baccalauréats généraux. Cette voie technologique doit en outre continuer à comporter des stages dans le mode professionnel correspondant au domaine de la formation. À ces conditions, le lycée technologique peut permettre à certains jeunes de faire un parcours solide, voire brillant. L'enseignement catholique est donc favorable au maintien de la voie technologique, sous réserve que cette voie conserve les caractéristiques qui en font tout l'intérêt.



Dans le cas où il serait envisagé, à court ou à moyen terme, de réduire à deux le nombre de voies en lycée pour se conformer au modèle européen le plus courant, l'enseignement catholique préconise un rapprochement des lycées professionnel et technologique pour constituer un pôle de formation professionnelle d'excellence.

- La voie générale est destinée aux lycéens qui envisagent des études supérieures longues à caractère général. Les enseignements sont organisés de manière à ce que les profils des lycéens soient bien typés en fonction des spécialités qu'ils choisissent.

Dans les trois voies, il est nécessaire de mettre en œuvre des réponses adaptées pour l'accueil d'adolescents et de jeunes adultes handicapés. Globalement, par rapport à l'effort réalisé par l'école et le collège, le lycée est en deçà de ce qu'il pourrait faire pour la scolarisation des adolescents et des jeunes adultes handicapés. Le système éducatif doit

développer, en la matière, une politique beaucoup plus active.

Le problème actuel ne nous semble pas être tant la nature des voies du lycée que celle de leur claire perception par les usagers de l'école. Faute de spécifier de façon suffisamment nette les caractéristiques de chacune des voies, les élèves et les parents les perçoivent non comme alternatives, mais comme concurrentes. Du coup, ils succombent inévitablement à la tentation de les hiérarchiser au lieu de les considérer comme complémentaires.

Si les passerelles et les poursuites d'études sont importantes (nous l'avons déjà souligné et nous y

reviendrons plus loin), le fait de les mettre systématiquement en exergue pour « rassurer » les familles sur l'avenir a pour effet d'affaiblir la pertinence de la distinction entre les différentes voies du lycée.

B. Diversifier les parcours dès la seconde et renforcer les articulations

Si, comme nous le pensons, le socle commun de connaissances et de compétences doit être acquis au cours de la scolarité obligatoire précédant le lycée, alors tout le lycée doit être le temps de la diversification et de la différenciation des apprentissages.

Le processus doit évidemment être progressif, mais il ne paraît pas judicieux d'en reporter les premiers effets en classe de première.

1. La seconde de détermination en lycées général et technologique, telle qu'elle fonctionne à l'heure actuelle, ne donne pas satisfaction. Elle est aujourd'hui bien plus ressentie comme la poursuite du collège que comme une étape nouvelle de formation. En étant vécue sur le mode de la consolidation des acquis antérieurs, la seconde de détermination néglige par conséquent l'élément essentiel de la motivation de l'élève qui exige, surtout à l'âge de l'adolescence, le choix de matières de prédilection. On trouve une illustration des incohérences de l'offre de formation en seconde de détermination quand on constate que certains enseignements (par exemple les sciences physiques) sont imposés sans obligation

GLOSSAIRE

BEP : brevet d'études professionnelles
CAP : certificat d'aptitude professionnelle
CFA : centre de formation d'apprentis
CFC : centre de formation continue
CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles
ES : économique et sociale (série)
IUT : institut universitaire de technologie
L : littéraire (série)
LP : lycée professionnel
LV : langue vivante
S : scientifique (série)
SES : sciences économiques et sociales
STS : section de technicien supérieur
VAE : validation des acquis de l'expérience

de poursuite d'études, ni validation au bac.

En outre, la seconde indifférenciée présente l'inconvénient majeur de creuser le fossé entre le lycée professionnel dans lequel on exige une spécialisation précoce et les lycées général et technologique dans lesquels les élèves se voient accorder un temps supplémentaire pour forger leur itinéraire de formation.

Nous préconisons en conséquence trois types de classes de seconde correspondant aux trois voies professionnelle, technologique et générale et offrant des méthodes pédagogiques adaptées aux

différents profils d'élèves.

Cette proposition, qui pourrait soulever l'objection d'avancer encore le moment de l'orientation, suppose :

- un renouvellement de l'offre de formation en collège faite à tous les élèves, visant à intégrer la culture professionnelle comme un élément de la culture générale et permettant d'assurer une première connaissance des métiers et du monde du travail ; des expériences sont déjà en cours ;
- la mise en place d'un véritable dispositif d'éducation au choix en collège, incorporé au processus scolaire et permettant d'accompagner de façon personnalisée l'élaboration du projet de formation de chaque élève.

Le collège doit donc permettre la réelle élaboration d'un projet personnel et conduire au choix fondé d'un type de seconde. La démarche et les différents critères retenus sont conservés dans un portfolio. La recherche de l'élève aura été nourrie par des découvertes et par un travail sur les représentations des diverses voies d'études. L'approche ne peut pas rester purement théorique.

La classe de seconde dont la typicité est renforcée doit être l'occasion d'une expérience pour l'élève de « vivre » un choix posé. Reprenant ce qu'il a découvert en collège, il lui faut vérifier avec l'aide d'un accompagnateur, la pertinence et la faisabilité du choix posé. Plutôt que de différer toujours plus tard le moment des choix, ces nouvelles secondes permettraient d'inviter l'élève à vivre en responsable le choix effectué, pour le rectifier au besoin. Une véritable éducation au choix n'a de réelle pertinence que s'il y a, en quelque sorte, une expérience « grandeur nature » des effets des choix retenus, sans pour autant que ces choix soient irréversibles.

La proposition de classes de seconde typées n'est en outre envisageable qu'aux deux conditions suivantes :

- La spécialisation des voies du lycée doit être assurée, mais progressive, de telle sorte qu'en seconde, la part des enseignements communs aux voies générale et technologique par rapport aux enseignements spécifiques reste importante (environ 50 %).

L'existence d'une seconde spécifique à la voie professionnelle est nécessaire, pour des raisons d'efficacité pédagogique. Toutefois, afin d'éviter les effets ségrégatifs et pour favoriser les poursuites d'études des lycéens professionnels dans la voie technologique, il est nécessaire de prévoir certains enseignements communs avec les secondes de l'enseignement général et technologique.

- Les élèves doivent disposer de la possibilité de changer de voie en fin de seconde ou de première, sur la base de critères et selon des modalités déterminés clairement à l'avance.

À la fin de la classe de seconde et à partir de l'expérience vécue, l'élève confirme ou modifie le choix fait à l'entrée au lycée : le changement de spécialité n'est pas alors une pression de l'institution scolaire, mais une décision éclairée de l'élève, au terme d'un processus de détermination dont il a été acteur.

Des modules seront mis en place en début de première pour faciliter l'accueil des élèves qui auront fait le choix de changer de spécialité.

Une autre possibilité pour atteindre le même objectif pourrait être une semestrialisation des études en lycée dès la seconde.

Un tel processus de détermination active, actuellement expérimenté en classe de terminale, doit s'inscrire dans une démarche de moyen et long terme débutant dès la seconde et exige que les modalités d'accompagnement de l'élève soient précisées.

La classe de seconde serait ainsi une expérience d'éducation au choix, vécue en grandeur réelle, et non seulement une démarche de construction de représentations théoriques. Elle jouerait un rôle charnière dans le cadre de l'orientation active, entre le collège, temps de la découverte, et le cycle terminal (première/terminale) où s'engagerait le travail avec l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise.

2 Le fait de renforcer la typicité des voies en lycée en seconde ne doit pas conduire à enfermer les élèves dans leurs parcours. La diversité des profils n'est pas une source de cloisonnement, mais une richesse pour la collectivité et une chance pour chaque lycéen qui peut déterminer un itinéraire qui lui est propre.

C'est la raison pour laquelle :

- Il paraît très souhaitable d'assurer une « articulation horizontale » des voies du lycée soit par la polyvalence des établissements ou cités scolaires, soit par la création de réseaux d'établissements regroupant également des centres de formation d'apprentis et des centres de formation de jeunes adultes (insertion et professionnalisation des 16-25 ans).
- Il est également nécessaire de veiller à une « articulation verticale » des voies de formation en mettant en place des passerelles : entre CAP et bacs professionnels, entre bacs professionnels et STS, entre classes technologiques et CPGE, entre formation sous statut scolaire et apprentissage, etc.

Le brassage des lycéens pourrait être également assuré avec profit par la mise en place d'une formation de la personne et d'une éducation du citoyen, conformément aux suggestions du rapport de la commission du débat national sur l'avenir de l'école (p. 73). Cette formation, qui ne prendrait pas la forme d'un enseignement au sens strict, permettrait d'assurer, sous la responsabilité du chef d'établissement, l'ouverture du lycée et des lycéens sur la société et sur le monde par le recours à des intervenants extérieurs et à des problématiques de société (institutions publiques, économie, cadre juridique de la vie privée, fait social religieux).

Dans le prolongement de cette approche civique, il est souhaitable de susciter et de valoriser par des témoignages les engagements pris par les lycéens dans (par exemple les délégués de classe) ou hors du champ scolaire.

C. Resituer le baccalauréat et le lycée dans un trajet de formation

Négligeant volontairement la question des modalités du baccalauréat sur lesquelles existe une quasi-unanimité pour estimer une évolution nécessaire (avec l'introduction d'une part de contrôle continu) en raison des effets pervers des formules actuelles (coût, année abrégée, etc.), il nous paraît indispensable de s'interroger sur la nature même du baccalauréat. Le baccalauréat est moins un palier qu'une charnière. Il doit s'inscrire comme un élément essentiel de structuration d'un projet professionnel et personnel qui est mûri progressivement dans le temps du lycée.

Se situer, s'évaluer, s'orienter sont les objectifs d'un baccalauréat qui n'enferme pas, mais s'inscrit dans un parcours personnalisé, dans un trajet de formation choisi et assumé.

On aspire donc à un baccalauréat qui serait moins une attestation de niveau de fin d'études secondaires, formalisée par la remise d'un diplôme, qu'une certification des capacités nécessaires pour accéder à un emploi ou à des études supérieures courtes ou longues, générales ou professionnelles.

On ne peut qu'être favorable à une organisation du baccalauréat, et par voie de conséquence du lycée, qui fait le pari de la responsabilisation des acteurs et repose sur la plus grande individualisation possible des parcours pour mieux prendre en compte les situations personnelles sans tomber dans l'émiettement des options.

Cela nous conduit à préconiser une formation en lycée et un baccalauréat découpé en unités capitalisables.

Au lieu et place d'un baccalauréat-aboutissement d'une filière, il semble possible d'imaginer un bac « composite » qui pourrait être le résultat de l'addition d'un certain nombre d'unités d'enseignement.

Ces unités d'enseignement ne seraient pas composées par des matières prises individuellement, mais par des groupes de matières assemblées de façon cohérente, l'objectif étant de créer une certaine rigidité interdisant le parcours totalement à la carte et encadrant les stratégies sélectives des familles.

Cette architecture pourrait éventuellement s'appliquer à tous les types de baccalauréats (professionnels, technologiques ou généraux).

Le baccalauréat d'un élève pourrait ainsi comporter :

- 2 unités « fondamentales » qui seraient suivies par tous les élèves d'une même voie.

Ces 2 unités pourraient être constituées par regroupement de 2 ou 3 matières autour d'objectifs partagés.

Dans les voies technologique et professionnelle, l'une des unités concernerait l'enseignement général, l'autre l'enseignement technologique ou professionnel.

Ces 2 unités, en partie constitutives du baccalauréat, pourraient être progressivement acquises en cours de cursus en lycée (fin de seconde, de première ou de terminale) soit par contrôle continu, soit par une combinaison contrôle continu/examen final.

- 3 unités « de spécialisation ». Il serait interdit à un lycéen de cumuler plus de 3 unités dans un parcours « normal » de trois ans conduisant au bac. En revanche, il serait possible, selon des modalités à déterminer, de permettre à un élève d'ajouter, au cours d'une année supplémentaire, 1 unité à son bac en fonction de ses projets d'études ou professionnel.

Ces 3 unités d'enseignement pourraient être constituées par couplage 2 à 2 ou 3 à 3 de matières ayant des visées pédagogiques communes ou complémentaires¹.

Le choix de ces unités de spécialisation par les élèves favorise une anticipation du projet de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Dans la voie professionnelle, l'articulation entre unités fondamentales et unités de spécialisation est mise en œuvre dans le cadre d'une véritable pédagogie de l'alternance entre les lieux de formation, que sont le lycée ou le centre de formation, et l'entreprise.

Le résultat de cette formule serait :

- de « casser » les séries d'enseignement général ou technologique, sans pour autant remettre en cause l'impératif d'une spécialisation renforcée, car les « unités de spécialisation » seraient de « haut niveau » dans les matières considérées. Ainsi on pourrait avoir de vrais scientifiques, de vrais littéraires, de vrais technologues, de vrais futurs professionnels, etc. ;

- de gommer le sentiment des lycéens de seconde ou de première qu'ils entrent dans des tunnels de formation, et d'accroître ainsi la personnalisation des parcours ;

- de permettre de vrais parcours mixtes, choisis par les élèves et non imposés par le système des filières et des séries.

- de sortir, dans l'enseignement général, du tout-« S ». Si la proposition, faite plus haut, d'affichage de profils de compétences par les universités et de façon plus générale par toutes les formations supérieures, était retenue, les universités ne pourraient plus mettre en avant des séries, mais des « unités de spécialisation ». Par exemple, les profils de compétences pour suivre aisément une scolarité en licence de sciences économiques ne seraient plus les mêmes (aujourd'hui le bac S) qu'en médecine ou en CPGE « écoles commerciales ».

En diversifiant les exigences, on peut ainsi espérer une meilleure répartition des flux et éviter les goulots d'étranglement. On aurait également des parcours mieux adaptés aux poursuites d'études ou à l'insertion professionnelle : à quoi sert qu'un étudiant de Sciences Po ait fait des études poussées de chimie ou de biologie alors qu'il n'a acquis qu'un niveau assez médiocre en histoire, en lettres ou en sciences économiques et sociales ?

Au total, le modèle proposé repose sur :

- une étroite articulation entre baccalauréat, organisation des études en lycée et poursuite d'études ou insertion professionnelle ;

- la responsabilisation des acteurs, notamment des élèves et de l'enseignement supérieur (universités, CPGE, IUT, STS, etc.) ;
- la personnalisation des parcours en lycée ;
- la souplesse des solutions individuelles dans un système assez rigide ;
- la valorisation de la voie professionnelle, comme l'une des voies possibles et gratifiantes du développement des adolescents et des jeunes adultes.

D. Repenser l'enseignement des humanités en lycée

Parmi d'autres facteurs, la prédominance structurelle de la série S depuis plusieurs décennies a favorisé un appauvrissement progressif de l'apprentissage des sciences humaines en lycée, tant d'un point de vue quantitatif que d'un point de vue qualitatif.

Ce phénomène s'explique sans doute par l'organisation générale des lycées et les conditions de poursuite d'études après le baccalauréat, mais aussi par les programmes et méthodes d'enseignement des sciences humaines en lycée. On a sans doute eu tendance à oublier la valeur initiatrice des connaissances et la dimension humaniste qu'elles comportent au seul profit de compétences à caractère technique.



Ainsi en est-il, en ce qui concerne l'enseignement des sciences humaines (littérature, philosophie, histoire, éléments de sociologie, de psychologie, etc.)².

De même, les disciplines scientifiques peuvent contribuer à l'enseignement des humanités (histoire des technologies, dimension philosophique des mathématiques, etc.).

Il est nécessaire que le lycée assure une véritable culture des humanités, c'est-à-dire un apprentissage de la littérature, de l'histoire, de la philosophie et, de façon plus large, des sciences humaines et sociales, qui ouvre les lycéens à une réflexion personnelle et collective sur l'homme, son environnement et sa destinée, y compris dans les voies technologique et professionnelle.

En dépassant ainsi l'approche disciplinaire, il s'avérerait possible de développer la curiosité intellectuelle, l'esprit critique et l'ouverture à l'universalité de la culture. Il ne s'agit pas seulement d'un enjeu scolaire, mais bien plus d'un enjeu culturel et social, car, pour beaucoup d'adolescents ou de jeunes adultes, notamment issus des milieux moins favorisés, le lycée ou le centre de formation sont les seuls lieux pour découvrir le patrimoine culturel et se forger une culture personnelle indispensable à l'exercice de leur liberté.

Paris, le 29 avril 2008

Éric de Labarre

Secrétaire général de l'enseignement catholique

1. Par exemple, dans l'enseignement général, on peut imaginer les unités de spécialisation suivantes : maths/physique, chimie/bio, histoire-géo/SES, philosophie/littérature, latin/grec, arts plastiques/technologies artistiques (cinéma, photo), technologies de l'information et de la communication/informatique, deux langues vivantes (LV1 et LV2), etc.
2. Par exemple, en ce qui concerne l'enseignement de la littérature. Depuis les années 70, en lycée, celui-ci est centré à l'excès sur l'analyse structurelle au détriment de l'étude du sens des textes. Il en a été de même de l'enseignement de l'histoire qui a privilégié l'approche historique des structures et des faits sociaux à travers les âges au détriment de la réflexion sur le sens des évolutions.



Publication éditée par *Enseignement catholique actualités*,
magazine de référence de l'enseignement catholique

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : ERIC MIRIEU DE LABARRE/ RÉDACTEUR EN CHEF : GILLES DU RETAIL / RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT :

SYLVIE HORGUELIN / NUMÉRO CP - 0712 G 79858 / IMPRIMERIE FLASH ET FRICOTEL, 58 RUE D'ALSACE, 88000 ÉPINAL.

277 rue Saint-Jacques, 75240 Paris Cedex 05

Tél. : 01 53 73 73 75 - Fax : 01 46 34 72 79

E-mail : eca@scolanet.org - Internet : www.enseignement-catholique.fr

Reproduction interdite